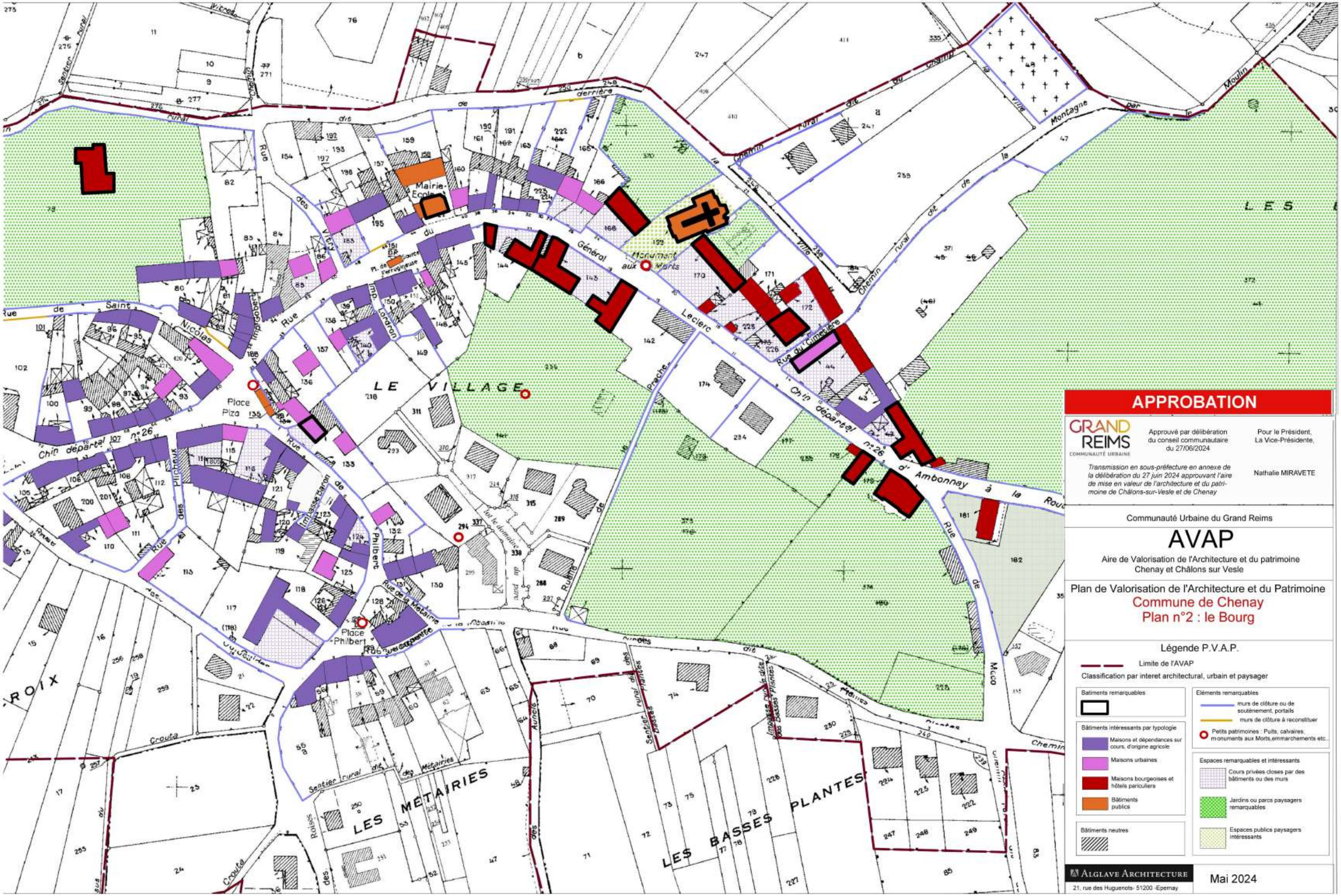

APPROBATION

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 27/06/2024

Pour le Président,
La Vice-Présidente,

Nathalie MIRAVETE

Transmission en sous-préfecture en annexe de la délibération du 27 juin 2024 approuvant l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Châlons-sur-Vesle et de Chenay

Communauté Urbaine du Grand Reims

AVAP

Aire de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine
Chenay et Châlons sur Vesle

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
Commune de Chenay
Plan n°2 : le Bourg

Légende P.V.A.P.

Limite de l'AVAP

Classification par interet architectural, urbain et paysager

Bâtiments remarquables

Bâtiments intéressants par typologie
- Maisons et dépendances sur cours, d'origine agricole
- Maisons urbaines
- Maisons bourgeoises et hôtels pariculiers
- Bâtiments publics

Bâtiments neutres

Eléments remarquables
- murs de clôture ou de soutènement, portails
- murs de clôture à reconstituer
- Petits patrimoines : Puits, calvaires, monuments aux Morts, emmarchements etc..

Espaces remarquables et intéressants
- Cours privées closes par des bâtiments ou des murs
- Jardins ou parcs paysagers remarquables
- Espaces publics paysagers intéressants

ALGLAVE ARCHITECTURE
21, rue des Huguenots- 51200 -Epernay

Mai 2024